

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1630 concernant les Services d'Etat

n° 1630

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé aux agents du Service Judiciaire ci-après nommés une indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires accomplis au cours du troisième trimestre 1962 : — 7.000 francs par mois à M. Abdourahim Ahmed ; — 6.000 francs par mois à MM. Joseph, Le Van Ky, Mouttou, Rajharson ; — 3.000 francs par mois à MM. Ahmed Haddi Moula, Saleh Houssein ; — 2.000 francs par mois à Mme Millon, MM. Mohamed Issack Saban, Hassan Breck, Mahamoud Ahmed Hersi ; — 1.500 francs par mois à MM. Hassan Guedi et Ahmed Abdillahi.